

Le Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Aquacole Maritime - Continentale permet d'assurer la responsabilité d'une exploitation et d'accéder au Domaine Public Maritime.

PUBLIC CONCERNE

Salariés et demandeurs d'emploi.

L'inscription se fait sur dossier. Une commission de recrutement est réalisée 2 mois avant le début de l'action de formation. Une session est planifiée tous les ans (Septembre à Mai et Août à Septembre).

Nous consulter pour les dates.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour bénéficier d'une adaptation de parcours ou d'une réorientation.

FINANCEMENT ET REMUNERATION

Diverses possibilités (Conseil Régional, OPCO, Transitions Pro, personnel, employeurs, Pôle emploi...), selon votre cas, contactez nous.

RNCP 1932

*CONTENU CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 11 JUILLET 2000 PORTANT
CRÉATION ET FIXANT LES MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DU BREVET
PROFESSIONNEL OPTION RESPONSABLE D'EXPLOITATION
AQUACOLE MARITIME-CONTINENTALE (JO DU 22 AOÛT 2000),
CONSULTABLE SUR
CHLOROFIL.FR*



C.F.P.P.A. de la mer et du littoral
BOURCEFRANC LE CHAPUS



APPRENEZ AVEC NOUS CONTACTEZ LE SECRÉTARIAT

rue William Bertrand,
17560 BOURCEFRANC
05 46 85 98 20
cfppa.bourcefranc@educagri.fr

TAUX DE RÉUSSITE

83.33 % (EN 2022)

TAUX D'INSERTION

75 % (EN 2021)

TAUX DE SATISFACTION

86% (EN 2022)

MISE À JOUR ET VALIDÉE LE 29/11/2022

LE BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'EXPLOITATION AQUACOLE MÀRITIME- CONTINENTALE



LA FORMATION



PRE-REQUIS

- Avoir 18 ans au moins le jour de l'entrée en formation.
- Avoir un diplôme plus une année d'activité (tous les domaines confondus),
- Si aucun diplôme, justifier:
 - une année dans le domaine "Cultures Marines"
 - ou trois années hors métier.
- Avoir un projet d'installation en aquaculture ou être salarié.



DIPLOME

Le diplôme de Responsable d'Exploitation Agricole, de niveau 4, est délivré par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt aux candidats qui sont admis à l'ensemble des UC.

Evaluation en Situations Professionnelles d'Evaluation (SPE) devant un jury.



MODALITES

Un coût de 14 035 € pour une durée de 1200 heures 30 en temps plein.

- 875 heures au centre.
- 325 heures 30 en entreprise.

Voies de formation : Formation continue ou VAE.



OBJECTIF ET CONTENU

La formation est prévue sous la forme d'Unités Capitalisables (UC) au nombre de 9, indépendantes les unes des autres, auxquelles on ajoute 3 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale (UCARE) :

- UC 1: Être capable de mobiliser les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à la production aquacole.
- UC 2: Être capable d'assurer la conduite d'un système de production aquacole dans le respect de l'environnement et des règles d'hygiène et de sécurité.
- UC 3: Être capable d'utiliser les outils mathématiques dans les situations complexes de la vie professionnelle et sociale.
- UC 4: Être capable de rappeler les mécanismes scientifiques qui permettent de comprendre les relations au vivant dans le secteur professionnel.
- UC 5: Être capable de communiquer dans les situations complexes de la vie sociale et professionnelle.
- UC 6: Être capable d'utiliser les technologies de traitement de l'information et de la communication dans la situation de la vie professionnelle et sociale.
- UC 7: Être capable de présenter les caractéristiques de l'environnement social, économique et politique du secteur aquacole.

- UC 8: Être capable d'assurer la gestion d'une exploitation.

- UC 9: Être capable d'élaborer une stratégie pour l'exploitation.

UCARES

- Chargement / déchargement d'un chaland.
- Conduire un chaland ostréicole.
- Commercialisation des produits aquacoles.
- Culture de spiruline.

Certaines UC peuvent être validées dès l'entrée en formation selon le niveau scolaire du stagiaire. Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Formation théorique et pratique (cours, exercices et simulations).